



Arrondissement de Sarcelles
IC

Décision du Maire n°2022/277

Objet : Mission de Coordonnateur SPS pour les travaux de réaménagement de l'ancienne Trésorerie pour le futur CCAS

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Louis MARSAC en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°300/2020 en date du 15 juillet 2020 portant délégation à Madame Laetitia KILINC des marchés publics,

CONSIDERANT la volonté de la commune de faire appel à un prestataire extérieur pour une mission de Coordonnateur SPS pour les travaux de réaménagement de l'ancienne Trésorerie pour le futur CCAS,

CONSIDERANT la proposition de la Ste Coordination Management, 17 Place des Echoppes, 78310 Maurepas,

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu un contrat avec Ste Coordination Management, ayant pour objet une mission de Coordonnateur SPS pour les travaux de réaménagement de l'ancienne Trésorerie pour le futur CCAS,

Article 2 – La dépense engendrée, d'un montant de 6 720€ HT soit 8 064€ TTC sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

Article 3 – La présente convention prendra effet à sa notification jusqu'à la fin de la mission.

Article 4 – Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 2/08/2022

Le Maire,
Jean Louis Marsac
L'adjointe déléguée
Laetitia Kilinc

